

Déclaration de conformité CE



CLARK Europe GmbH
Dr.-Alfred-Herrhausen Allee 33
47228 Duisburg/ Germany

Déclaration de conformité CE

Conformément à la Directive Machines CE Annexe II Nr. 1 A

Nous déclarons par la présente, que la machine décrite ci-après, dans la version livrée par nos soins, est en conformité avec les exigences fondamentales de sécurité et de santé de la Directive des Machines 2006/42/CE s'appliquant à la conception et au type mis en circulation par notre société. En cas d'altération de la machine sans notre consentement préalable, la présente déclaration perdra toute validité.

Modèle	Numéro de série
PPXS 20	PPXSL 20 - 0199 - 8294

Définition de la machine selon le type, le modèle et les normes applicables:

Sélection	Description de la machine	Série du modèle	Normes harmonisées
	TRANSPALETTE	PPFXS/ PPX/ PPXS/ PX/ LWio/ WPio/ PWio/ WP/ WPX	EN ISO 3691-1:2015/A1:2020 EN 16307-1:2020 EN 1175:2020
	GERBEUR ÉLECTRIQUE	PSX/ SX/ SWX/ WS/ WSX/ WSXD	
	CHARIOT À MÂT RÉTRACTABLE	SRX	
	TRACTEUR	CTX	
	CHARIOT ÉLEVATEUR (à moteur électrique)	EPX/ GTX/ GEX	EN ISO 3691-1:2015/A1:2020 EN 16307-1:2020 EN 1175:2020
	CHARIOT ÉLEVATEUR (à moteur à combustion)	C/ GTS/ S	
	PRÉPARATEUR DE COMMANDES	COP	EN ISO 3691-3:2016 EN 16307-1:2020 EN 1175:2020

CLARK déclare par la présente que les exigences selon les directives et les normes UE mentionnées ci-dessous sont remplies :

2006/42/CE
2006/42/CE & 2014/30/UE
2000/14/CE & 2005/88/CE

Directive des machines
Compatibilité électromagnétique
Émissions de bruit nocives pour l'environnement des appareils et
des machines prévus pour une utilisation à l'extérieur

Informations complémentaires spécifiques au pays d'utilisation du chariot industriel :

Compilation des documents techniques :

M./ Mme est désigné comme responsable de la collecte des informations techniques.
Adresse: CLARK Europe GmbH, Dr.-Alfred-Herrhausen-Allee 33, 47228 Duisburg, Allemagne

Nom	UHEL	Date	06/12/2023
Poste	gérant	Signature	

DOC-FRA-2023-04



15, rue sainte-Anne de Guélen
ZI du Grand Guélen - 29000 QUIMPER
Tél : 02 98 53 36 36 - Fax : 02 98 52 06 43
S.A.R.L Capital 40000€ Siret : 503 697 344 00029

BUILT TO LAST

Directive EMC sur la marque CE

Marque CE (Déclaration de conformité)

La description ci-dessous s'applique aux machines vendues dans l'UE et/ou l'EEE. Le marquage CE sur les machines signifie qu'il correspond aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la Directive Machines de l'UE (Directive 2006/42/CE) au moment de la livraison. La responsabilité de la modification de la machine incombe exclusivement à la personne ou à l'organisation qui effectue la modification en question. La machine est fournie avec une déclaration de conformité UE comme preuve de conformité. Le certificat doit être remis avec la machine lors de la vente.



Si la machine est utilisée à d'autres fins ou avec des accessoires autres que ceux décrits dans le manuel d'utilisation, l'opérateur doit porter une attention particulière à la sécurité.

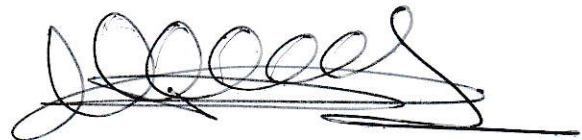
Si la machine est utilisée à d'autres fins ou avec des accessoires autres que ceux décrits dans le manuel d'utilisation, le propriétaire en assume la responsabilité. Un nouveau marquage CE ou une nouvelle déclaration de conformité de l'UE sera exigé.

Directives CEM de l'UE

Le circuit électronique et/ ou l'équipement électronique de la machine peuvent provoquer des situations dangereuses en raison d'interférences électromagnétiques avec d'autres équipements électroniques. S'il y a des champs électromagnétiques (>20 V/m) dans le champ d'application du chariot industriel, l'opérateur doit vérifier si le chariot industriel est adapté à l'utilisation prévue. Si un équipement très sensible à la CEM se trouve dans le champ d'application du chariot industriel, l'opération du chariot industriel affectera cet équipement. La directive CEM 2014/30/EU (compatibilité électromagnétique) de l'UE décrit les exigences générales de sécurité et les valeurs limites fixées conformément aux normes internationales. Les machines ou équipements utilisés doivent obtenir le marquage CE en remplissant les différentes exigences. Les machines CLARK ont été testées pour la CEM et le marquage CE et la déclaration de conformité sont conformes à la directive CEM. Si un équipement électronique supplémentaire est installé dans la machine, cet équipement doit avoir un certificat de marquage CE et passer avec succès le test CEM.

Brouillage de l'équipement médical causé par un rayonnement non ionisant

L'équipement électrique du chariot industriel qui émet un rayonnement non ionisant (p. ex. transmission de données sans fil) peut interférer avec l'utilisation de l'équipement médical (stimulateurs cardiaques, appareils auditifs, etc.) utilisé par l'opérateur et entraîner un dysfonctionnement. Consulter un médecin ou le fabricant de l'équipement médical pour déterminer si l'équipement en question peut être utilisé dans l'environnement du chariot industriel.


OUEST UP

15, rue sainte-Anne de Guélen
Z.I du Grand Guélen - 29000 QUIMPER
Tél : 02 98 53 36 36 - Fax : 02 98 52 06 43
S.A.R.L Capital 40000€ - Siret : 503 697 344 00029